

Depuis juillet 2015, un service TDLU a été créé pour instruire les permis de construire, permis d'aménager ainsi que d'autres autorisations d'occupation des sols. Il remplace le service précédemment proposé par la DDT. Des permanences sont désormais disponibles sur l'ensemble des 4 intercommunalités.

POURQUOI ?

- **Accompagner** tout porteur de projet le plus tôt possible,
- **Renseigner** sur les règles d'urbanisme,
- **Guider** dans la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'occupation des sols et sur les pièces à fournir,
- **Expliquer** les motivations d'un avis rendu par le service instructeur.

POUR QUI ?

- Habitant pétitionnaire
- Tout organisme qui vient dans le processus de construction : architecte, lotisseur, aménageur...
- Personnel communal et élu municipal

QUAND ?

- **Mardi matin de 9h30 à 12h00 à Tantonville**
 - avec Carole KOBIS à la CC du Pays du Saintois, 21 rue de la gare
 - (à partir du mardi 6 octobre)
- **Jedi matin de 9h30 à 12h00 à Colombey les Belles**
 - avec Cécily SORRENTINO à la CC du pays de Colombey et du Sud Toulais, 6 impasse de la Colombe
 - (à partir du jeudi 8 octobre)
- **Vendredi matin de 9h à 11h30 à Neuves-Maisons**
 - avec Yannick PAQUIN au pôle technique de la CC Moselle et Madon, 39 allée Louis Martin
 - (à partir du vendredi 10 octobre)
- **Mardi au vendredi de 9h à 12h30 à Toul**
 - avec l'un des instructeurs, à l'hôtel de ville de Toul, 13 rue de Rigny
 - (depuis le 1er juillet 2015)

COMMENT ?

Contactez le service instructeur pour fixer un rendez-vous au lieu et jour souhaité. Ainsi l'instructeur disposera du dossier et des renseignements utiles lors de la permanence.

CONTACT :

Tél. 03 83 63 76 70 ou accueil-tdlu@cc-mosellemadon.fr (mardi au vendredi de 9h à 12h30)

Adresse : TDLU BP 20069 54203 TOUL CEDEX